Cfdt: JOURNALISTES

PROFESSION journaliste

Novembre 2025 ● n°327

RÉSOLUMENT JOURNALISTES !

FACE À l'extrême droite

© SOPHIE BOURLET

DÉCOUVERTE

Ces cartes de presse méconnues

L'USINE NOUVELLE

Une victoire sur l'IA

Sommaire

3 Actu

4 Penser la profession
Dossier : Face à l'extrême droite, plus que jamais journalistes ● Cartes de presse : comment s'y retrouver

12 Revendications
Cyber-harcèlement : une cible dans le dos

14 Vie en entreprise
À GISI, une élue engagée pour une IA négociée ● Motion de défiance : un référendum interne qui pique les patrons ● Initiative en école de journalisme : le CUEJ ouvert sur la cité

18 La CFDT-Journalistes en action
Gouvernance : le Conseil national de CFDT-Journalistes, notre instance de pilotage ● Militer à l'international ● Échos de nos élus CCIJP : réouverture du groupe de travail sur l'EMI

22 Mes droits
Fiche pratique : l'ACE ● On vous a répondu : l'astreinte

24 Le Portrait
Sarah Massiah, rédactrice en chef du média en langue des signes Médiapi

Les illustrations de la couverture et du dossier sont signées Sophie Bourlet, illustratrice et journaliste adhérente, basée à Marseille. Particulièrement sensible au sujet de ce mois-ci, elle a choisi de détourner la pratique du photomontage de propagande pour illustrer les combats quotidiens des journalistes face aux menaces d'une extrême droite mortifère.

+ sophiebay.wixsite.com/journaliste/la-plume
+ association-carmen.fr/la-caravane-des-medias

Retrouvez-nous au fil de l'année sur nos réseaux (Bluesky, Facebook, Instagram, LinkedIn) et abonnez-vous à notre newsletter

Profession journaliste
est édité par l'Union fédérale CFDT-Journalistes,
47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

Contacts : contact@cfdt-journalistes.fr - www.cfdt-journalistes.fr
Directrice de la publication : Elise Descamps.
Rédactrice en chef : Anne Bideault.
Ont participé à ce numéro : Manuela Bermudez, Olivier Brégeard, Joël Carassio, Emmanuel Denanot, Agnès Duperrin, Yoann Labroux Satabin, Sophie Quesnel, Marie-Madeleine Sève, Laurent Villette.
Illustrations : Sophie Bourlet. **Maquette et rédaction graphique :** Jean-Michel Tappert.
Impression : Corlet imprimeur, 14110 Condé-en-Normandie. **ISSN :** 1163-1567

ÉDITO

Regard désabusé d'un salarié de France TV en région

Dans les couloirs, dans les voitures, au montage, au mixage, dans le bureau des chefs, la réforme de l'audiovisuel public s'invite dans les conversations. Elle nourrit nos inquiétudes mais s'adresse aujourd'hui à un peuple résigné. Des craintes à la résignation, quelques années se sont écoulées et beaucoup de palabres nous ont épuisés.

Nous, c'est le petit peuple de France 3 : administratifs, techniciens, journalistes, filles et fils de FR3 et petites-filles et petits-fils de madame ORTF. Un passé glorieux que les plus anciens d'entre nous ont vu au fil du temps disparaître avec l'arrivée du « *mur* ».

« *On va droit dans le mur* », « *on fonce dans le mur* », « *on est au pied du mur* » ! Le « *mur* » ! Symbole d'une collision entre une politique au doigt mouillé et un obstacle solide prêt à vous assommer, construit brique après brique en moins d'une décennie : une publicité après 20h qui disparaît sous Nicolas Sarkozy et une redevance qui fait de même sous Emmanuel Macron. Singulière idée de financement ou plutôt d'absence de financement…

Refonte des accords collectifs, réorganisation des services, perte de RTT, nouveaux métiers. La réforme est enclenchée avec pour socle une holding, portée par une ministre en quête de victoire.

Dans ce tourbillon politico-parlementaire, il y a pourtant des femmes et des hommes qui chaque jour, fabriquent des émissions, diffusent des JT avec l'envie et le devoir d'être au service du public. Des téléspectateurs qui, à l'image des auditeurs, se sentent déboussolés, comme le soulignent les retours de terrain, bien plus fiables qu'une étude de marché parisienne : *Ici*, la nouvelle marque commune de France 3 et France Bleu, n'est pas toujours bien perçue, ni bien vécue.

Dans les territoires ruraux, plus que jamais, deux journalistes - radio et télé - valent mieux qu'un, pour des regards croisés et complémentaires.

Le petit peuple a donc à l'esprit cette idée de fusion, saupoudrée d'audiences malmenées par des plateformes américaines concurrentes. On nous rabâche depuis des années qu'elles vont nous tuer… pour finir par pactiser avec Prime Vidéo qui désormais nous diffuse.

Le petit peuple a de quoi être déboussolé.

Fort heureusement, à France-télévisions, en cette période d'élections professionnelles, une lueur orangée, estampillée CFDT, nourrit l'espoir de ne pas se faire manger.

Emmanuel Denanot

SE DÉFENDRE

La presse indépendante s'arme contre les procédures-bâillons

Le Fonds pour une presse libre et l'ONG internationale Media Defence s'associent pour créer *« Ripostes »*, le premier fonds d'aide juridique pour la presse indépendante. Ce Fonds sera opérationnel dès le 15 octobre 2025. Il permettra de financer la défense de médias indépendants visés par des procédures judiciaires ou administratives manifestement abusives et infondées. Chacun des deux partenaires dotera ce Fonds Ripostes de 100 000 euros pour les deux années à venir.

La presse dans les ministères !

Le 12 octobre dernier, alors que le Premier ministre démissionnaire Sébastien Lecornu était renommé pour constituer un gouvernement, les services de Matignon faisaient savoir que les traditionnelles passations de pouvoir entre ministres sortants et nouveaux entrants se feraient « sans presse ». Certes, il aurait été ridicule que des ministres fraîchement démissionnaires et fraîchement repêchés fassent un discours pour s'accueillir eux-mêmes en tant que successeur à leur propre succession. Mais, c'est, après les alertes de la presse présidentielle, un nouveau mauvais signal démocratique : priver par principe les médias d'assister et de relater ces moments de la vie politique, c'est priver les citoyens d'une partie de l'information. La presse doit être dans les ministères comme à l'Elysée. CFDT-Journalistes y veillera.

DÉMOCRATIE

Quand un responsable politique s'en prend à un journaliste, la liberté d'informer vacille

Le 13 octobre dernier, lors de la matinale de France Inter, face à notre confrère Benjamin Duhamel, Jean-Luc Mélenchon a choisi la mise en cause personnelle, le mépris ou l'intimidation plutôt que le débat. Ce n'est pas un *« style »* mais une entrave à l'exercice d'un métier essentiel à la démocratie. Ce type de comportement participe à délégitimer la presse aux yeux de l'opinion, à affaiblir la liberté d'informer et à miner le débat public. Nous refusons cette normalisation des attaques contre les journalistes. Les désaccords sont légitimes, les tentatives de disqualification ne le sont pas. Un journaliste n'est pas un adversaire politique, ni l'information une menace. CFDT Journalistes appelle à la responsabilité de toutes celles et ceux qui exercent des fonctions publiques ou politiques. S'en prendre à un journaliste, c'est s'en prendre au droit de tous les citoyens à être informés.

« Ça presse ! »

Ça presse, c'est une nouvelle newsletter, rédigée tous les mois par des journalistes membres du réseau des *Sentinelles Vertes* CFDT. Ils relatent comment la CFDT se mobilise pour le climat, la biodiversité, et accompagne les travailleurs dans ces combats. Ils relaient aussi ce qui bouge dans le monde des médias. Inscrivez-vous pour la recevoir, c'est gratuit !

+ cfdt-journalistes.fr/newsletter-sentinelles-vertes

CONSEILS

SOS déonto !

Le Conseil de Déontologie journalistique et de Médiation (CDJM), où siège la CFDT, est décidément une mine. Depuis quelques mois, il propose une *« hotline »* pour les journalistes qui, au cours de la réalisation d'un sujet, s'interrogent sur l'implication éthique de leur travail, ont des doutes face à une situation délicate, etc. Les membres du CDJM s'engagent à y répondre sous 24 h, et de façon confidentielle.

+ cdjm.org/sos-deonto

INTERNATIONAL

L'UNESCO alerte sur les violences sexistes envers les femmes journalistes

Le 2 novembre dernier, à l'occasion de la Journée internationale de l'UNESCO contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes, l'organisation a placé au cœur des débats les violences sexistes facilitées par l'intelligence artificielle. Harcèlement ciblé, deepfakes, discours haineux coordonnés : ces attaques numériques visant les femmes journalistes ont été désignées comme une menace croissante pour la liberté d'informer. Un signal d'alarme a été clairement entendu, bien au-delà de cette journée symbolique. La CFDT rappelle qu'elle reste mobilisée et vigilante sur ces enjeux, aux côtés de celles et ceux qui défendent la liberté de la presse.

Des aides à la presse… sans journalistes

Depuis le 3 septembre un décret permet très officiellement aux titres de presse écrite ou web d'être reconnus par la CPPAP (et donc d'accéder aux aides fiscales et postales, et de postuler aux aides directes) sans avoir un·e seul·e journaliste. Un recul désastreux, que CFDT-Journalistes a cherché à empêcher, en vain, par de multiples argumentaires en direction du ministère de la Culture. On ne lâche pas !

Couverture des « violences urbaines »

Cet été, le ministère de l'Intérieur a diffusé un « Schéma national des violences urbaines » (SNVU) donnant la marche à suivre aux policiers. Une discrète phrase y établissait que le cadre habituel de protection des journalistes sur les manifestations - inscrit dans le SNMO (schéma national du maintien de l'ordre) - ne s'appliquait pas. La levée de bouclier collective de la profession a permis une nouvelle mouture nommée GOVU, mi-septembre, expurgée de cette phrase. Saisir le Conseil d'Etat en intersyndicale a aidé ! La confédération CFDT continue d'y contester le texte, jugé attentatoire aux libertés fondamentales.

Réguler les influenceurs

Le député Delaporte planche sur une régulation des « news-influenceurs». Auditionnée fin octobre, CFDT-Journalistes a été ferme : on est influenceur ou journaliste, mais pas les deux en même temps, et il faut proscrire l'expression « influenceur d'information ». En revanche, employer les codes des influenceurs n'empêche pas d'obtenir la carte de presse, sous certaines conditions (statuts d'entreprise comprenant la mission d'information, activité corporate traitée à part, transparence sur leurs ressources…). Nous soutenons aussi, pour les producteurs de contenu (non journalistes) en lien avec l'actu, l'idée d'une charte de déontologie dédiée et d'obligations spécifiques.

FACE À L'EXTRÊME DROITE

Résolument journalistes !

© S. BOURLET

L'extrême droite - et ses idées - met en péril notre lien social, nos libertés, nos valeurs démocratiques et républicaines. Refusant de voir sa montée comme une fatalité, CFDT-Journalistes souhaite accompagner les journalistes dans leur travail au service des citoyens. Nous publions un livret complet de conseils et de ressources, dont ce dossier est un avant-goût.

Elise Descamps

LA POUSSÉE DE L'EXTRÊME droite en France et hors de nos frontières est devenue un fait majeur au point que son issue semble, parfois, inéluctable. On la commente, elle fait l'actu, devient l'aiguillon des agendas, tandis que ses tenants progressent irrémédiablement aux commandes de plus en plus de médias. Face à ce qui semble écrit, menace le sentiment d'impuissance ou une sensation panique. En plus de rattraper des décennies d'accoutumance, de petits renoncements, il faut faire face à des acteurs extrêmement puissants et un rapport de force violent. Résister demande du courage, de l'imagination, de la stratégie, du collectif… alors que la profession est déjà largement mise à mal par ailleurs.

Nous y sommes pourtant, et la perspective est grave. Avec l'extrême droite au pouvoir, c'est bien à une bascule hors de l'État de droit que nous risquons d'assister, et à une ouverture de toutes les vannes de la violence dans la société, tandis que notre devise - liberté, égalité, fraternité – déjà souvent mise à mal, serait clairement remise en cause. Alors nous n'avons que deux choix : accepter ou lutter.

Ne nous laissons pas paralyser ! Nous, les journalistes, nous pouvons agir. Pas contre certaines formations politiques, mais pour un journalisme exigeant et responsable, qui ne se laisse pas avoir par une stratégie de normalisation, et joue pleinement son rôle en informant les citoyens. Ce n'est pas une incantation un peu facile : nous savons la tâche ardue et les pièges nombreux. Mais ne sous-estimons pas nos capacités individuelles et collectives : nous avons des ressources !

En entreprise, nos sections sont des vigies permanentes, la profession est riche de nombreux acteurs – collectifs, associations, médias – et peut compter sur de nombreux chercheurs, ONG et citoyens alliés qui peuvent nous aider à penser et résister.

Lors des élections européennes et législatives de 2024, à la CFDT-Journalistes, nous avions appelé la profession à « *ne pas regarder monter l'extrême droite les bras croisés* ». Depuis, nous avons travaillé à un outil complet. Un livret visant à comprendre les menaces, penser les relations entre l'extrême droite, ses idées, et les médias, trouver le bon positionnement. Mais aussi réagir en cas d'attaque ou quand son média bascule. Sans oublier le rôle, capital, des citoyens.

Actuellement en cours de finalisation, ce document sera diffusé d'ici la fin de l'année. Il est le fruit du travail d'un collectif d'adhérents ayant mis en commun leurs expériences, leurs regards, leurs connaissances. Certains ne couvrent pas du tout la politique, mais savent que tout journaliste, quelle que soit sa place, a un rôle à jouer, simplement en faisant son travail du mieux qu'il le peut, au service de la société, en soutenant ses collègues, en promouvant les démarches constructives. Ce travail fut enthousiasmant : partager des indignations, des valeurs, des lectures, des bonnes pratiques, nous redonne du courage.

Dans ce dossier de *Profession Journaliste*, nous vous offrons un avant-goût du livret. Impossible, en six pages, d'en dresser un tour d'horizon, alors nous nous concentrons sur ce message essentiel : reprenons la main ! ●

+ Retrouvez tous les communiqués CFDT-Journalistes contre l'extrême droite et ses idées : www.cfdt-journalistes.fr/lutte-extreme-droite

FIERS ET FORTS DES CONVICTIONS CONFÉDÉRALES CFDT

Ses valeurs, définies à l'article 1er de ses statuts : l'émancipation individuelle et collective, la solidarité, l'égalité (lutte contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination, de sexisme, de racisme et de xénophobie) et la démocratie. *« La confédération et ses organisations combattent toutes les formes d'abus de pouvoir, d'autoritarisme, de totalitarisme, et participe à la consolidation de la démocratie. »*

La résolution générale de son dernier congrès dit en intro : *« L'extrême droite pervertit le débat public et corrompt les valeurs de la République. C'est elle qui ne parle de laïcité que pour mieux réprimer la liberté de conscience. C'est elle qui n'invoque l'universalisme que pour occulter, voire justifier, les discriminations. C'est elle enfin qui fantasme le peuple pour mieux stigmatiser les «minorités», où elle enferme celles et ceux qu'elle veut opprimer. »*

Marylise Léon, secrétaire générale : *« Nous n'aurons de cesse de démasquer son imposture sociale, son discours antisyndical, antitravailleur et antiféministe. »*

Non partisane
La CFDT est indépendante des partis politiques et respecte la liberté de conscience de ses membres. Cependant, elle appelle à ne pas s'abstenir et à faire barrage à l'extrême droite à chaque fois qu'elle peut l'emporter, et développe des argumentaires pour contrer ses idées.

Un réseau
La CFDT a recruté il y a quelques mois une personne spécialement dédiée à la lutte contre les idées d'extrême droite et pour la démocratie, et développe un réseau de référents, sur tout le territoire et dans tous les champs professionels.

Extrême droite : reprenons la main…

… sur l'agenda

Les provocations sont faites pour choquer et s'imposer. C'est la stratégie de saturation médiatique, qui donne à ces discours une visibilité disproportionnée par rapport à l'actualité. A nous de nous efforcer de relayer uniquement ce qui constitue une information. Aborder aussi avec beaucoup de vigilance et de retenue le fait divers arrivé en pleine campagne électorale. C'est en acceptant leur agenda que les médias déplacent tout le curseur vers la droite. Enfin, on peut se questionner en équipe : est-il nécessaire de les inviter hors période électorale ?

… sur le vocabulaire

« Décivilisation », *« islamo-gauchisme »*, *« wokisme »*, *« submersion migratoire »*, *« ensauvagement »*… l'extrême droite a réussi à imposer ses éléments de langage - et les médias n'y sont pas pour rien. Lorsqu'on fait le choix de les utiliser, n'oublions pas les guillemets, traduisons-les en des termes plus clairs, et décryptons-en leur portée. Exemples : la *« préférence nationale »* est une mesure anticonstitutionnelle. Le *« grand remplacement »* est une théorie raciste et complotiste, contredite par les chiffres de l'Insee. La *« vague migratoire »* donne le sentiment de subir une catastrophe, tandis que *« crise politique de l'accueil »* met en avant nos difficultés à accueillir ceux qui sollicitent le droit d'asile, inscrit dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
Et quand les responsables d'autres partis reprennent les éléments de langage d'extrême droite ? Rappelons l'origine de ces termes et qui s'en est servi pour la première fois. Par ailleurs, certains lieux communs sont tellement utilisés qu'on oublie de les questionner. L'historienne Sophie Bessis revient ainsi sur l'emploi de l'expression *« civilisation judéo-chrétienne. »* Pour elle, l'insistance sur cette notion *« sert souvent à occulter près de deux millénaires d'antisémitisme, mais aussi à occulter l'apport de l'islam, aussi structurant pour l'Europe.»*

… sur les dénominations

Attention au *relifting* sémantique. Soyons clairs : n'en déplaise à la formation de Marine Le Pen, le Conseil d'État a confirmé en mars 2024 la circulaire du ministère de l'Intérieur plaçant le RN à l'extrême droite, le PCF et LFI à gauche, et Lutte ouvrière ou le NPA à l'extrême gauche. Le Rassemblement national rejette le qualificatif d'extrême droite au profit de *« droite nationale »* ou *« droite nationaliste »*. Ces termes ne signifient rien de précis en sciences politiques, qui, en revanche, retiennent les critères suivants pour ranger un parti dans la catégorie « extrême droite » : inégalitarisme, nationalisme et sécuritarisme. Si l'on veut préciser l'idéologie du RN, on peut ajouter le qualificatif de « national-populiste » ou de « nationaliste ». Ces termes désignent aussi les formations d'un Viktor Orban ou d'une Giorgia Meloni : on peut d'ailleurs rappeler qu'ils siègent dans le même groupe au Parlement européen. Sur les infographies ou cartes électorales, leur couleur historique est bien le brun, pas le bleu auquel ils aspirent. Il faut y veiller. Changer de couleur entraverait les analyses sur des périodes historiques longues.

… sur le choix des sujets

Quand sont décidés les grands thèmes d'un débat télévisé, à nous de choisir quels sont les enjeux importants du moment, et d'éviter que les invités aient la parole surtout sur leurs sujets de prédilection. Les inégalités, les services publics, le climat, sont des sujets qui intéressent les Français ! L'insécurité est un sujet important, certes. Encore faut-il, pour que le traitement soit complet, rappeler que l'insécurité peut aussi venir de l'extrême droite : certains habitants apprennent à éviter certains quartiers, comme dans le Vieux Lyon, gangréné par les groupuscules fascistes.
Et il importe de ne pas passer sous silence certains faits divers violents et racistes mettant en cause ces mouvances.

… sur le choix des interviewés

Inviter un expert autoproclamé et partisan face à un universitaire ou un politologue reconnu, c'est laisser penser que parole scientifique et lobbying politique se valent. Comme à l'époque où l'on opposait climatosceptiques et experts du Giec !
Or les instituts de sondage et think tanks sont un puissant cheval de Troie de l'extrême droite dans les médias. Certains ne sont ni neutres, ni scientifiques, ce sont des lobbyistes. L'Observatoire de l'immigration et de la démographie (OID), financé par Pierre-Edouard Stérin, publie des pseudo rapports ou des vidéos prétendument pédagogiques mais totalement biaisées. Plus ancienne, la Fondation IFRAP (Institut pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques), visant *« la performance des dépenses publiques »*, est un lobby rattaché au réseau international libertarien et très proche de l'extrême droite Atlas. Elle revendique 800 passages médias annuels, notamment grâce à la place de sa directrice (Agnès Verdier-Molinié) comme chroniqueuse officielle sur France 5.
Ces « experts », qui parlent d'autorité, sont fortement sollicités par certains médias d'extrême droite. Mais de plus en plus, les autres médias leur donnent aussi une place. Par méconnaissance ou pour jouer le jeu du « pluralisme » ? Face à cet entrisme, nous devons redoubler de vigilance dans le choix de nos interviewés : le titre ne suffit plus, il faut aussi se renseigner sur le sérieux et la longévité de la structure, ses travaux, ses publications, son financement…

… sur la façon d'aborder les préoccupations des électeurs RN

La meilleure façon de le faire est de traiter leurs sujets de prédilection supposés avec la plus grande rigueur journalistique. Cela étant, leur donner la parole, écouter les ressorts de leur vote est impératif. Mais leurs justifications et leurs contradictions sont à questionner : *« peiner à joindre les deux bouts »* justifie-t-il l'adhésion aux idées d'un parti dont les députés ne votent jamais les lois apportant des progrès sociaux, déposent des amendements en faveur des plus riches ? A nous de rappeler la structure de l'électorat RN : ils ne sont pas tous pauvres, au contraire, et le programme du parti est très favorable aux grandes fortunes. Et d'oser dire clairement quand il apparaît que leurs motivations relèvent du racisme et de l'islamophobie. Enfin, donner la parole aux électeurs RN ne doit pas faire oublier le reste du corps électoral (majoritaire), ainsi que les abstentionnistes et tous ceux qui ne peuvent pas voter (les mineurs, les étrangers), à qui les médias doivent aussi s'adresser.

Ressources

- Le dossier « Liberté de la presse : quand la crainte guide la plume des journalistes », publié dans le précédent numéro de *Profession Journaliste* (n°326, avril 2025, en ligne sur le site). Il donne des pistes pour s'armer contre la tentation de l'autocensure.
- La cartographie des municipales et les modules de formation de Streetpress. **https://municipales.streetpress.com/page/formations**
- La charte de Marseille, sur le traitement médiatique des migrations, lancée en avril 2025 avec CFDT-Journalistes parmi les premiers signataires. **https://chartejournalismemigrations.fr**
- Les fiches de décryptage, comme les formations que le collectif de chercheurs Désinfox Migrations peut organiser dans les rédactions : **https://desinfoxmigrations.fr**
- Les newsletters sur l'extrême droite : Frontal (Libération), in Extremis (Mediapart)…
- L'événement « Médias et extrême droite, construire les résistances », organisé par le collectif Visa, Acrimed et les syndicats de journalistes. Le 29/11/25 à Paris, Bourse du Travail.

COMMENT ABORDER LES SUJETS DONT ILS SE DISENT PROPRIÉTAIRES ?

Sans couvrir particulièrement l'extrême droite, on peut avoir un rôle important en faisant simplement bien son travail de journaliste, sur tous les sujets. La CFDT défend un journalisme qui ne contribue pas à l'hystérisation générale mais au contraire à une société de connaissance et de respect mutuel. Car notre propos n'est pas uniquement d'être contre l'extrême droite et sa vision de la société mais aussi d'en proposer une autre, beaucoup plus conforme à notre rôle démocratique. Les journalistes ne le peuvent pas seuls. Mais tenter d'y œuvrer, à son niveau, c'est déjà beaucoup.

Les migrations, la place des femmes dans la société, les diverses orientations sexuelles, la crise climatique, les ruralités… comme pour tout sujet, repartons des faits, avec rigueur, objectivité et précision, en donnant la parole aux personnes concernées, en interrogeant des experts véritables, en variant les angles, en faisant preuve d'éthique, en évitant les raccourcis. Un exemple parmi d'autres : l'extrême droite prospère notamment sur le sentiment d'abandon des habitants des campagnes, et s'en autoproclame unique porte-voix. Pas étonnant qu'avec une population de journalistes vivant presque tous en ville, les médias nationaux se penchent peu sur les problèmes des territoires éloignés des métropoles, ou alors avec un regard tantôt surplombant voire méprisant, tantôt fantasmé, et tantôt misérabiliste. La presse régionale ne suffit pas à combler ce vide, et la fermeture d'agences locales éloigne les journalistes des réalités de certains territoires. Nous pouvons plaider (en médias nationaux comme régionaux) - ce n'est pas simple, c'est vrai - pour retourner beaucoup plus sur le terrain, et prendre davantage conscience des problématiques qui importent aux habitants, des initiatives qui y naissent, et les relayer.

Coups DE gueule !

Trop concentrés

Le rapport 2025 sur l'état de la liberté de la presse du Centre de recherche sur le pluralisme des médias et la liberté de la presse de l'Université de Florence, cofondé par l'Union européenne, a pointé pour la France les importants risques de diffusion de l'idéologie d'extrême droite liés notamment à la forte concentration des médias et à la faible sensibilisation des Français à ce qu'est la désinformation.

Brutalité déontologique et sociale, chez Prisma

Quatre ans après le rachat de Prisma Média par le groupe Vivendi, propriété de Vincent Bolloré, et sortant d'un PSE, pas de répit pour les collègues. Fin août, c'est la bascule : arrivée d'Arnaud Lagardère à sa présidence et du très interventionniste Serge Nedjar, directeur général de *CNews*, à la direction des rédactions des magazines, déménagement annoncé de *Capital* dans les locaux de *CNews* et d'*Europe 1* et donc de son tournant à des fins idéologiques… et business : on ne dit pas de mal des clients d'Havas, propriété de Vincent Bolloré. Une *« guerre éclair : interventionnisme débridé et cost-killing à tous les étages »*, dénoncent alors les sections CGT et CFDT. Car la brutalité est aussi sociale : coupes de budget drastiques, management brutal, gel des piges…, prétextant que la situation économique serait catastrophique…. Absurde, alors que le groupe enchaîne les achats de titres et s'apprête à devoir financer des clauses de conscience de dizaines de journalistes (cette clause est une première chez Bolloré), en vue de façonner, à son tour, des rédactions réactionnaires.

Pas de cadeau pour l'ESJ-Paris !

Depuis son rachat il y a un an par de riches investisseurs très conservateurs, le virage idéologique est net à l'ESJ-Paris, avec une équipe très proche de l'extrême droite et de nombreux intervenants de la bollosphère. Mais pour travailler son acceptabilité, l'école invite aussi pour des masterclasses des journalistes célèbres de médias grand public. Des collaborations que CFDT-Journalistes ne cautionne pas. Y aller, faire cadeau de son image, c'est contribuer à normaliser son projet délétère !

Il sort bientôt !

Notre livret *Face à l'extrême droite, plus que jamais journalistes* est sous presse. Procurez vous la version synthétique, (24 pages imprimées), ou la version longue, consultable en ligne (60 pages)

+ cfdt-journalistes.fr/lutte-extreme-droite

Stop au fichage !

En avril dernier, le média d'extrême droite *Frontières* mettait en ligne une « Cartographie de l'extrême gauche » où il rangeait des fiches de personnes et organisations dans d'approximatives cases telles que « écologie radicale », « néoféministes », « sans-frontiéristes ». Parmi eux, de nombreux journalistes et médias. Peu de temps après, le *Figaro Magazine* sortait un « Abécédaire du wokisme », listant des personnalités par sphère d'influence, dont plusieurs journalistes. Outre le ridicule caricatural et la « criminalisation » des personnes n'accomplissant que leur mission, ça va bien de désigner des cibles pour les rageux ?

Pathétique

Notre confrère Thomas Lemahieu a rendu un fier service à la profession et à tous les citoyens en révélant l'été 2024, dans *L'Humanité*, le projet Périclès (Patriotes Enracinés Résistants Identitaires Chrétiens Libéraux Européens Souverainistes) de Pierre-Edouard Stérin, dont le but est de pousser à l'« alliance des droites » et de faire advenir ses tenants au pouvoir, notamment en investissant dans les médias. En représailles, le milliardaire ultra-conservateur a nommé sa holding « Lemahieu ». Une intimidation violente, grossière et pathétique.

Bolloré : que de dégâts parmi ses cibles !

« Salope ! », *« qu'elle se casse »*, *« re-migration »*… Dénigrée, insultée, menacée de viols, Nassira El Moaddem, journaliste à *Arrêt sur Images*, a vu se déverser les messages racistes sur ses réseaux sociaux. Le motif ? Avoir dénoncé par un tweet une décision de la fédération de foot sur la tenue des joueurs musulmans. Une décision approuvée en direct sur le plateau de *CNews* par le député RN Julien Odoul, qui a critiqué la journaliste. Nassira témoignait de ce cyberharcèlement ravageur au cours du « Procès Bolloré » organisé par le Fonds pour une presse Libre, le 30 septembre 2025. Un simulacre de procès certes, mais basé sur des faits bien réels. La CFDT-Journalistes y était. Et y a entendu des récits alarmants. Celui de l'historien de la presse, Alexis Lévrier*, harcelé, menacé de mort, lui et sa famille, après avoir critiqué *CNews*. Quant à Morjane Laroussi, étudiante issue d'une cité, elle a raconté ces jeunes de banlieue mis sous une telle pression identitaire qu'ils ne savent plus comment manger, s'habiller, parler, et qu'ils effacent tout indice de leurs origines pour éviter le rejet social. Et d'accuser des médias tels *CNews*, *Europe 1*, *le JDD* qui *« raffolant des faits divers »* stigmatisent une *« racaille islamisée »*. C'est aussi Anas Daif, auteur de *Et un jour, je suis devenu arabe* (éd. Tumulte, 2024) auquel on demande, après un attentat, s'il a un cousin terroriste. Et qui constate que chaque semaine, une chaine du groupe Bolloré crée la polémique sur un Arabe, un Noir, ou un musulman, créant ainsi une insécurité immense pour eux.

*Lire son interview dans notre dernier numéro

MMS

L'AVIS DE L'EXPERT

« Redoubler de vigilance et de professionnalisme »

Abel Mestre a couvert le Front National pour le journal *Le Monde* de 2008 à 2015, dans une période où s'est amorcée la stratégie de « dédiabolisation ». Également élu CFDT au CSE du quotidien, il revient sur cette expérience et les leçons qu'il en a tirées.

Comment avez-vous abordé la couverture de l'extrême droite à la fin des années 2000 ?
J'ai toujours voulu traiter le FN/RN avec la même rigueur et la même honnêteté que les autres partis. Notre rôle, c'est de permettre aux lecteurs de se faire leur propre opinion sur le programme, les propositions, la réalité de ce parti. J'ai retrouvé dans cette exigence ce que j'avais appris lors de mes études de droit pénal – j'hésitais entre magistrat et journaliste : l'instruction à charge et à décharge, le respect du contradictoire, la conscience que les choses sont plus complexes qu'on ne croit… Je ne voulais pas être pris en défaut et donner la possibilité au FN de contester ce que j'écrivais. Je continue de penser qu'il faut faire preuve d'un excès de zèle tout particulier sur le contradictoire, éviter au maximum le off, pour éviter tout procès ou droit de réponse.

© DR

Avez-vous été catalogué d'emblée par l'extrême droite comme un adversaire ?
J'ai eu «l'honneur» d'être le premier à faire l'objet d'une fiche sur le site OJIM, géré par l'extrême droite, qui recense les journalistes. J'y cumule les étiquettes d'anarchiste, trotskiste, stalinien. Mais j'ai toujours pu faire mon métier. Ils voyaient que je ne déformais pas leurs citations, que je ne restais pas à la surface des choses, que je rencontrais des gens, que je lisais des livres. Le FN/RN est sans doute, contre toute attente, le parti où le respect de la hiérarchie et des ordres est le moins fort. Les gens y ont la langue bien pendue et s'arrogent une certaine liberté de parole. C'est un parti qui travaille peu la théorie, il n'y a pas de textes d'orientation lors des congrès, ni de débats organisés avec des gens qui pensent différemment.

Pour le RN, et encore plus pour les membres des groupuscules, quel est l'intérêt d'échanger avec un journaliste qui n'est pas de son bord ?
Pour le FN, Marine Le Pen avait besoin d'apparaître dans les médias majoritaires, surtout à l'époque où elle mettait en œuvre sa stratégie de « dédiabolisation ». Elle voulait créer une autre image. Quant aux groupuscules, avec ma consœur Caroline Monnot nous ne voulions pas faire des papiers sur la base de témoignages indirects, nous voulions vraiment les rencontrer, nous intéresser à ce qu'ils disaient, à ce qu'ils pensaient, décrypter. Pour nos lecteurs, cela a permis de suivre la généalogie de certains thèmes, apparus dans ces marges avant d'être repris par le RN, voire par les partis majoritaires et centristes. Par exemple le « grand remplacement », invoqué par Valérie Pécresse dans un meeting de sa campagne présidentielle en 2022.

Vos rapports avec les cadres du RN étaient donc plutôt sains, mais vous avez plusieurs fois été menacé…
Les menaces les plus graves sont venues de la mouvance radicale. Mon adresse personnelle a été diffusée en marge d'une manifestation du FN, un 1er mai. Je ne pense pas que le parti était à l'initiative. Dans les meetings, c'est vrai, l'ambiance pouvait être tendue. Autour des groupuscules, particulièrement violents, ça pouvait être vraiment chaud, il faut savoir partir au bon moment. Lorsque les menaces étaient concrètes, j'ai toujours porté plainte ou déposé une main courante. Ça n'a jamais rien donné, mais je voulais qu'une trace soit enregistrée, au cas où l'un d'entre eux passe à l'acte un jour.

Le débat apparu ces dernières années autour de l'étiquette « extrême droite » est-il un piège dans lequel sont tombés certains médias ?
Le RN est un parti d'extrême droite dans la mesure où il défend la « préférence nationale », une mesure anticonstitutionnelle. Il y a d'autres marqueurs, comme l'histoire du parti, de ses dirigeants, des positions sur l'europhobie, la défiance envers la justice… Le revirement sur l'antisémitisme ne suffit pas à faire oublier tout le reste. Le parti a multiplié les mues, mais sa nature n'a pas changé. Quand je vois de grands journaux nationaux remplacer le terme « extrême droite » par celui de « droite nationale », c'est une victoire du RN ! Cette étiquette n'a jamais fait débat au sein du journal *Le Monde*. Il y en a eu sur l'opportunité de publier des entretiens avec Marine Le Pen. J'y suis favorable et j'en ai fait. En revanche, on ne passe pas de tribune de Marine Le Pen.

Quels conseils donneriez-vous à des collègues confrontés pour la première fois à un pouvoir d'extrême droite, municipal, régional, voire un jour préfectoral ?
Redoubler de vigilance, suivre tous les conseils municipaux, la manière dont l'opposition est traitée, la gestion, les attributions de marchés publics, les subventions aux associations, le contenu des journaux municipaux… Attaquer les élus RN sur le versant moral, c'est les laisser dans leur zone de confort, ils y sont habitués et n'attendent que ça. En revanche, ils sont moins préparés aux attaques sur le concret : les programmes, les propositions, les premières mesures en cas de victoire… Ils promettent beaucoup, il faut donc aussi suivre la réalisation de ces promesses, pointer les contradictions. C'est ce que nous sommes censés faire pour tous les partis ! ●

Propos recueillis par Olivier Brégeard

Cartes de Presse : comment s'y retrouver

« *La carte de presse* » : l'expression cristallise tout autant une réalité et un imaginaire du journalisme, pour les professionnels comme pour le grand public. Au quotidien, ce « sésame » a une utilité concrète pour ses détenteurs. En pratique, plusieurs cartes aux rôles différents coexistent. Les connaître est important pour ne pas se tourner vers les contrefaçons existantes. Yoann Labroux Satabin, journaliste pigiste élu CFDT à la CCIJP, fait le point.

Yoann Labroux Satabin

La carte de presse « officielle »

Délivrée par : la CCIJP (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels), instance paritaire où siègent les syndicats de journalistes et patronaux, et indépendante de l'État.

Spécificités : c'est LA carte de presse la plus officielle et l'unique attestant que la personne répond à la définition du journaliste professionnel en France (article L.7111-3 du Code du travail) et accordant des droits sociaux (prime d'ancienneté professionnelle, financement de la formation par l'AFDAS pour les pigistes…).

Conditions : tirer du journalisme plus de 50 % de ses revenus, en salaire, et avoir un minimum autour de 600 € brut mensuel (apprécié sur trois mois consécutifs pour une première demande et douze mois dans le cas d'un renouvellement).

Durée : valable un an, jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Coût : 48,80 €, dont 24,40 € pouvant être pris en charge par l'employeur principal

Infos : https://ccijp.fr

La carte de presse internationale (CPI)

Délivrée par : la Fédération internationale des journalistes (FIJ*). Elle est accordée sur demande aux adhérents des syndicats de journalistes affiliés à la FIJ (pour la France : CFDT-Journalistes, SNJ-Solidaires, SNJ-CGT et SGJ-FO). Chaque demande passe donc par son syndicat d'affiliation.

Spécificités : Reconnue dans plus de 130 pays et parfois demandée pour l'octroi de visa. Son détenteur s'engage à respecter la Charte mondiale d'éthique des journalistes de la FIJ. En France, elle permet l'identification comme journaliste auprès des forces de l'ordre.

Conditions : La FIJ demande que les détenteurs soient journalistes, sans critères précis. La CFDT demande à ceux qui passent par elle de justifier de leur activité effective de journaliste (même si l'activité est faible) et de présenter dans la mesure du possible au moins une partie de revenus en salaire tirés de la presse française.

Durée : valable deux ans

Coût : 74 € avec l'étui

Infos : https://www.ifj.org/fr/carte-de-presse et https://cfdt-journalistes.fr/carte-internationale

+ *voir également page 20

La carte de correspondant de la presse étrangère

Délivrée par : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (900 cartes remises environ)

Spécificités : Réservée aux correspondants permanents en France de la presse étrangère. Incompatible avec toute autre profession salariée, libérale, commerciale ou industrielle, ainsi qu'avec le bénéfice du statut de diplomate, consulaire ou assimilé.

Conditions : être de nationalité française comme étrangère, résider sur le territoire français. Pour les journalistes étrangers hors UE, avoir

un visa long séjour (de type D), quand la carte nationale d'identité suffit pour les résidents de l'Union européenne. Sont nécessaires une copie du contrat de travail, ou une fiche de paie datant de moins de trois mois, ou un relevé de facture ou de piges (salariat non requis), ainsi qu'un relevé bancaire de moins de trois mois. Mais aussi un courrier de l'employeur et un CV. La pratique journalistique effective est examinée.

Durée : valide jusqu'au 1er janvier de l'année suivante, doit être renouvelée chaque année (demande avant le 31 mai de chaque année).

Coût : nul

Infos : carte.dcp-presse@diplomatie.gouv.fr qui donne ensuite accès à une plateforme de dépôt de demandeS

La carte « Journaliste en formation »

Délivrée par : la Conférence des écoles de journalisme (CEJ), en partenariat avec la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ) et la CCIJP (sans avoir de conséquence sur l'obtention future de la carte de presse).

Spécificités : cette carte est née en 2023 d'une demande exprimée par les étudiants en journalisme, qui déploraient la différence de situation avec les élèves en alternance qui bénéficient de la carte de presse CCIJP grâce à leur média d'accueil. Certes, la carte « journaliste en formation » n'ouvre pas les mêmes droits que la carte de presse officielle (ancienneté…), mais facilite le travail d'apprenti journaliste sur le terrain.

Conditions : être élève d'un des 15 cursus reconnus par la profession

Durée : 1 an, renouvelable le temps des études

Coût : nul

Infos : ces cartes sont distribuées aux étudiants directement par les écoles au cours du premier trimestre.

Attention aux arnaques !

Les contrefaçons sont malheureusement nombreuses et une grande vigilance doit être observée quant au site sur lequel vous effectuez votre demande de carte de presse (uniquement sur le site ccijp.fr ou via l'une des instances mentionnées ci-dessus pour les autres cartes complémentaires). Le site carte-de-presse.com, se réclamant d'une supposée FJI (Fédération des journalistes indépendants) est à ce titre un beau spécimen d'arnaque structurée au niveau européen, puisque le site a des équivalents dans plusieurs langues et joue habilement de son apparence de site officiel.

Y.L.S

Les cartes spécialisées

Ce ne sont pas des « cartes de presse » à proprement parler, mais elles viennent en complément des cartes officielles pour certains journalistes spécialisés.

C'est par exemple le cas de la carte « presse-sport » délivrée par l'Union des journalistes de sport en France (UJSF) pour une durée d'un an, sous condition de détention de la carte de presse CCIJP. Elle est indispensable pour accéder à certaines enceintes sportives, en particulier pour les photographes.

Citons également la « carte verte » de l'Union des journalistes de cinéma (UJC),

qui permet l'entrée gratuite dans toutes les salles de cinéma françaises.

Notons que certaines plateformes de photographes proposent aussi une « carte de presse » (payante). Sans valeur officielle, elle leur permet de tenter de justifier de leur activité. Les photographes qui y ont recours sont essentiellement ceux qui ne travaillent pas majoritairement pour la presse, ou que l'on rémunère malheureusement en droits d'auteur ou sur facture.

TÉMOIGNAGE

Cyber-harcèlement : une cible dans le dos

De plus en plus souvent, les journalistes sont pris à partie personnellement sur les réseaux sociaux. Les attaques dépassent parfois la simple critique, se font violentes, menaçantes, voire finissent par déborder de l'espace numérique et se dérouler dans la vraie vie. Notre consœur journaliste et autrice Nora Bouazzouni en fait les frais. CFDT-Journalistes souhaite que son témoignage permette de prendre conscience de la gravité de ce phénomène, et invite à des mesures de prévention et de réaction adaptées.

« JE M'APPELLE NORA *Bouazzouni, rien que mon nom déjà… Ajoutez que je suis femme et queer, que je travaille sur les thèmes de l'alimentation, du genre et du sexisme : avec ça, je coche toutes les cases, je suis la cible parfaite des harceleurs…* » Les yeux sont rieurs, mais le ton est sérieux, l'affaire est grave.

Elle est lucide, Nora, lucide et combative. Ses thématiques mettent les racistes, les masculinistes et les nationalistes en PLS. Par exemple quand elle ose questionner, tabou ultime en France, la gastronomie « à la française » à l'aune des stéréotypes de genre.

C'est pourtant un sujet sociologique très sérieux, très documenté, mais quand c'est Nora qui ose s'en emparer, ça irrite. Et quand elle accorde une interview au magazine *M* du *Monde* en 2025, les égouts de la haine en ligne ouvrent grand les vannes.

Relayées par un site identitaire il y a quelques mois, les quelques lignes de l'article du *Monde* lui valent une nouvelle vague d'insultes, dénigrements et intimidations, elle qui dès 2017 avait déjà reçu menaces de viol et menaces de mort pour un précédent ouvrage. La menace franchit un cran : elle reçoit une copie de ces insultes par courrier, à son domicile. Trop c'est trop.

Porter plainte

Cette fois, Nora décide de porter plainte, avec toutes les peines du monde pour que son commissariat de quartier l'accepte. Désormais, CFDT-Journalistes est à ses côtés pour faire reconnaître la responsabilité du site identitaire qui orchestre savamment ce genre de contenus auprès de sa communauté.

© CHLOE VOLLMER-LO

Car le cyber-harcèlement a changé de nature, de volume et de but. Nora le sait bien, elle qui a débuté dans les années 2000 : déjà à l'époque, elle avait dû se résoudre à fermer les commentaires sous ses billets de blog, face à l'avalanche d'insultes et remarques racistes et misogynes. « *Auparavant, j'étais victime, comme tant d'autres journalistes, des commentaires dégueulasses de tous ces courageux anonymes qui ont toujours pris Internet pour un vaste défouloir. Désormais, je suis ciblée par des actions concertées, des « raids » organisés en amont, en secret, sur des réseaux parallèles, des forums ou des boucles Télégram, par des groupes très structurés venus de*

l'extrême droite . C'est une meute ». Le but ? Intimider la journaliste, la décourager et au final : la pousser à se taire.

« *Oui, c'est épuisant, c'est angoissant*, témoigne Nora. *J'ai compris qu'on savait où j'habite, je me suis sentie avec une cible dans le dos. Il faut être forte et bien entourée. Aujourd'hui encore, je suis hyper vigilante dans la rue.* »

Ce qui arrive à Nora est arrivé à bien d'autres consœurs et confrères, qui sont parfois tombés en dépression, ont parfois « *levé le pied* » sur des enquêtes, changé de sujet ou même de métier, pour enfin souffler et éloigner le poids des menaces qui pèsent sur eux et sur leur famille.

Beaucoup de journalistes ont aussi fermé leurs réseaux, pour s'épargner les vagues de haine et couper l'herbe sous le pied des « haters ». Car il faut être cuirassé pour se lever chaque matin et découvrir un nouveau lot d'insultes et de menaces IRL (dans la vie réelle).

Condamnations

« *Moi, je reste,* dit Nora, *pour plein de raisons. D'abord, les réseaux c'est un espace de dialogue avec mes lecteurices et de visibilité pour mon travail. C'est aussi un point de contact professionnel. Et surtout, ce n'est pas à moi de partir : si quelqu'un me menace sur mon Instagram, je l'affiche et je le rends public* ». Elle a quand même fini par quitter X, pointant au passage la responsabilité de certains forums non modérés, dont celui de jeuxvideo.com, cette « *poubelle non recyclable* » comme l'avait décrit Nadia Daam, notre consoeur elle-même victime en 2022. Son principal harceleur avait écopé de cinq mois de prison et d'une forte amende. Enfin, nous journalistes, avions pu mettre une qualification pénale sur ces éructations protéiformes, qui vont de la blague douteuse aux menaces réelles. La Justice, peu encline à la poésie ni à la prose, avait tranché : « *menace de crime contre les personnes matérialisée par écrit, image ou autre objet* ».

Oui, le cyber-harcèlement porte mal son nom : il commence en ligne mais peut vite se traduire dans la vraie vie. Passage à l'acte violent ou travail de sape aux conséquences sur la santé mentale de la victime, aurions-nous, collectivement, trop longtemps minimisé les menaces à l'égard des journalistes ?

Manuela Bermudez

Comment réagir ?

Notre profession pense encore qu'il faut être « costaud » pour être journaliste, sous-entendu : pas question de se plaindre. Mais il n'y a pas de « petit » cyber-harcèlement, et non, cela ne fait pas partie des « risques du métier ». Toute attaque massive ou violente en ligne relève du cyber-harcèlement. C'est un délit puni de deux ans de prison et 30 000 € d'amende. Pour CFDT-Journalistes, il est important d'adopter de bons réflexes, et que les employeurs contribuent à leur diffusion.

Prévenir : un peu d'hygiène numérique ! Vérifiez quelles sont les données publiques sur vous à partir d'une simple requête Google. Dans la mesure du possible, utilisez des comptes de réseaux sociaux privés et professionnels différents. Ajustez leurs paramètres de confidentialité, passez vos photos personnelles en mode privé, ne laissez pas votre adresse personnelle ou téléphone accessible.

Le reconnaître : un flot inhabituel de messages et mentions, provenant d'un individu ou de groupes concertés, les tentatives d'intimidations, les rumeurs et calomnies, la diffusion de photos ou de coordonnées privées, le piratage de compte, l'usurpation d'identité, la diffusion de fakes concernant le journaliste visé.

Réagir immédiatement : Passez votre compte en privé, bloquez les comptes malveillants. Signalez les abus sur les plateformes numériques concernées (réseaux sociaux, forums), et alertez sur PHAROS, le portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet. Avant toute suppression de contenu, gardez des preuves : captures d'écran, enregistrements, témoignages. Ils doivent être datés. Au besoin, faites appel à un commissaire de justice (huissier). Évitez bien sûr de répondre (répondre aux trolls est même souvent contre-productif).

Ne pas rester seul : en cas d'attaque, en parler à vos proches mais aussi de le signaler à vos collègues, votre chef·fe de service ou le service juridique de votre entreprise. Car un harcèlement en ligne a forcément un impact sur son moral, son travail, voire sa sécurité « dans la vraie vie » et car votre employeur est responsable de votre santé et de votre sécurité. En parler aussi sans tarder à son syndicat. Consulter un psychologue en cas de détresse psychologique. Gardez confiance : on s'attaque à vous car votre travail vise juste, et ce qui vous arrive n'est pas de votre faute. Parlez-en aussi à votre voisinage et prenez des mesures pour vous sentir en sécurité à votre domicile, au besoin.

Passer le relais : La victime d'un cyber-harcèlement n'a souvent pas la force d'affronter les messages hostiles, et il est important qu'elle se préserve. En même temps, il faut recenser ces attaques pour documenter les délits et identifier les auteurs. Vous pouvez confier pendant quelques jours, le temps de la phase aiguë, vos codes à des personnes de confiance qui vont compiler, bloquer et signaler à votre place les contenus problématiques.

Porter plainte contre les auteurs voire l'hébergeur internet à la police ou gendarmerie ou par courrier au procureur de la République. L'association France Victimes peut vous accompagner dans cette démarche. Votre employeur aussi, quand les contenus attaqués sont professionnels. Un avocat spécialisé en droit de la presse ou en droit pénal peut aussi vous aider à envisager des poursuites pour diffamation, injures, menaces ou harcèlement moral. Demander une protection policière si nécessaire. La CFDT peut vous soutenir.

Conseil aux proches

Soutenir à bon escient : un petit message privé à la victime, oui. Mais avant d'afficher un soutien public, parlez-en avec elle : c'est à la personne visée par le cyber-harcèlement de décider si elle veut assumer publiquement ce qui lui arrive.

ENTRETIEN AVEC UNE SECRÉTAIRE DE CSE

À GISI, une élue engagée pour une IA négociée

À *L'Usine Nouvelle* (groupe GISI), Aurélie Barbaux veut que les salariés soient associés aux décisions ! La bataille a été rude au point qu'il a fallu la détermination de la CFDT et l'union de deux CSE pour obtenir gain de cause au tribunal : non l'IA ne peut pas et ne sera pas imposée au sein des rédactions sans mot dire par des patrons.

« *HIER, QUAND J'AI REÇU le délibéré, j'ai enfin soufflé. Car c'est moi qui avais embarqué le CSE (Conseil social et économique) dans une action en justice pour faire respecter nos droits d'être informés et consultés au sujet de l'IA générative* », relate, soulagée, Aurélie Barbaux, ce 17 juillet 2025. En effet la direction du groupe de presse professionnelle GISI (Groupe Industrie Service Info, 130 salariés) refusait depuis des mois aux représentants du personnel de discuter au sein de l'instance les conditions d'introduction de l'IA dans les rédactions. « *Le tribunal administratif de Créteil nous a donné raison,* poursuit l'élue CFDT, secrétaire du CSE de GISI. *J'avais porté l'idée de faire appel à un avocat, les autres élus ont vite adhéré. Et c'est une victoire : la juge intime à GISI d'ouvrir la procédure d'information-consultation sur l'IA, laquelle a débuté le 1er octobre avec, pour le CSE, l'appui d'un cabinet d'expert ; de suspendre l'usage de l'outil pendant trois mois le temps de la discussion ; et de nous verser 7 000 euros d'indemnités* ». Toutefois, l'entreprise a fait appel.

© ERIC DURAND

Comment le CSE en est-il arrivé à cette solution radicale ?

Notre direction est peu encline au dialogue social. Certes, elle ne cherche pas le conflit, mais les négociations n'aboutissent que rarement. Ou bien il n'y en a pas du tout, notamment sur le partage de la valeur, et aujourd'hui autour de l'IA. Il y a un an et demi, au cours d'un exposé sur leur stratégie globale, les dirigeants d'Infopro Digital – la holding qui chapeaute plusieurs entités dont GISI - nous avaient indiqué avoir le projet d'introduire l'IA générative, à usage interne exclusivement, en direction des rédactions, du marketing, des lecteurs, des clients… Ils avaient organisé divers groupes de travail dont avaient été exclus les élus de GISI. Jamais nous n'avons eu les résultats de ces échanges. Nous savions juste que l'outil était en phase de test. Puis d'un coup, en avril 2025, à la suite d'une refonte de l'intranet, on l'a vu apparaître affiché bien en vue dans la rubrique « outils » : il était en accès libre sous le nom de Digi. Mis devant le fait accompli, alors que nous avions demandé plusieurs fois en 2024 d'ouvrir une information-consultation sur le sujet !

Est-ce une obligation de consulter le CSE sur ce sujet spécifique IA ?

Oui, c'est un cas de figure induit par le Code du travail. Le CSE a le droit d'être informé et consulté ponctuellement en cas « *d'introduction de nouvelles technologies, de tout aménagement important modifiant les conditions de santé ou de sécurité ou les conditions de travail* » (article L. 2312-8). L'IA étant considérée comme un outil de travail, le CSE peut même recourir à une expertise « nouvelles technologies » (article L.2315-94). De plus, selon une ordonnance du TGI de Nanterre de février 2025, il doit même être consulté en amont de la phase « Pilote » en conditions réelles*. Pour nous, la direction avait violé nos droits. Et pour la CFDT, l'IA ne peut pas se réduire à un simple levier de productivité, parce qu'elle va transformer en profondeur nos métiers de journalistes, avec des impacts sur les emplois, les compétences, les conditions de travail… et une nécessité de formation. Mais la réponse de la direction était identique : « *Vous êtes suffisamment informés, on vous a déjà tout expliqué lors de la réunion sur la stratégie globale* ». Eh bien non, pour tous les élus, ça n'était pas

suffisant. Au CSE, on a donc voté à l'unanimité le principe d'une action en justice afin de contraindre la direction à la discussion. En outre, nous avons mutualisé nos actions et notre défense avec un autre CSE de la branche presse du groupe.

Peux-tu développer ?

Nous avons bâti une intersyndicale soudée rassemblant les élus du CSE de GISI, mais aussi ceux du groupe Moniteur (revues du secteur BTP, Gazette des communes, relevant aussi d'Infopro Digital). Nous étions déjà en phase lors des incessantes réductions de postes, avec gel des embauches et non remplacement des départs notamment à l'été 2024. Concernant l'IA, le CSE du *Moniteur* vivait la même histoire que nous : des refus répétés de dialogue de la part de la direction. Nous avons donc décidé d'unir nos forces, et notre courage, pour aller en justice. Sans cela, je n'aurais jamais osé envisager une telle procédure, nous étions trop petits, cela aurait été trop lourd. Tandis que les deux CSE pesaient quasi 500 salariés en tout. Nous partagions nos approches du sujet, les frais, et la charge mentale. C'était jouable !

Quel est l'état d'esprit des salariés ?

Je n'ai pas senti d'inquiétude chez les journalistes, dont plusieurs avaient déjà utilisé Digi, un outil peu intelligent puisqu'il permet juste de réaliser des synthèses, de retranscrire les interviews enregistrées ou écrites… « *C'est une aide à l'écriture, comme Word* » prétend encore la direction. Mais les SR ont vite entrevu les dérives, les erreurs de correction, les fautes, les biais… Et surtout la perte de leur job. Nous avons aussi intégré la question des pigistes dans notre réflexion. Chez GISI, ce sont eux qui rédigent les « nodules techniques », des brèves sur les nouveaux produits. Or un autre projet d'IA consiste à automatiser leur rédaction. Eux aussi risquent de perdre leur boulot. Toutefois, je note que les sensibilités évoluent. Par exemple, la SDJ à *L'Usine Nouvelle* (le titre phare de GISI) a commencé à réfléchir à une charte de déontologie autour de l'usage de l'IA.

Et toi, comment vis-tu les choses ?

Je suis syndiquée à la CFDT depuis peu, à la suite de son combat sur les retraites en 2023. J'étais élue sans étiquette, mais je me suis rendu compte qu'il valait mieux faire partie d'un syndicat reconnu pour peser sur des enjeux importants, et celui de l'intelligence artificielle l'est. J'avoue qu'avant le jugement, j'étais un peu stressée mais confiante dans notre bon droit. Globalement, l'IA m'inquiète, il est compliqué de vérifier l'information. La manipulation des images, des textes est si sophistiquée que j'ai désormais besoin d'avoir l'interlocuteur en face de moi pour croire ce qu'il me dit. Je ne me fie plus ni à une voix au téléphone, ni à des images. Au point qu'aux yeux de mes collègues, je fais figure de Cassandre. Mais en tant qu'élus, nous devons rester très vigilants et aborder le sujet dans tous ses aspects.

As-tu suivi la formation « dialogue social et IA » proposée par la CFDT-Journalistes à ses militants ?

Oui ! Elle a été salutaire ! Délivrée en avril 2025, elle est venue pile au bon moment. Il y a eu un riche partage d'expérience avec les participants. Elle a été d'une aide précieuse pour éclaircir des points, connaître l'état du droit et de la jurisprudence et ensuite bâtir un argumentaire technique et social, que j'ai partagé en intersyndicale aux deux CSE, puis à notre avocate. Ce qui m'aide aussi beaucoup, c'est le groupe WhatsApp, monté par la CFDT-journalistes entre adhérents de divers médias, confrontés à la même problématique que nous.

Que représente pour toi cette victoire au tribunal ?

Elle va permettre d'ouvrir le dialogue IA dans l'entreprise. Je crois que cette action en justice est une des premières dans ce domaine, après l'action du CSE de Prisma. En intersyndicale, la CFDT compte s'appuyer sur ce jugement, pour inspirer les autres sociétés d'Infopro Digital, et pousser la haute direction à élargir les échanges à tous les étages. D'autant plus que je suis maintenant secrétaire du comité de groupe.

Propos recueillis par Marie-Madeleine Sève

+ Scannez ces QR-codes pour en savoir plus

REPÈRES L'USINE NOUVELLE

Origine

Créé en 1891 par les patrons de la métallurgie des Ardennes, *L'Usine Nouvelle*, est le titre phare de GISI (Groupe Industrie Services Info).

Evolution

Peu à peu, l'hebdomadaire s'est spécialisé sur l'actualité économique et professionnelle de l'industrie, incluant les technologies en plein essor. En 2013 est créé le pure player *L'Usine Digitale* (usine-digitale.fr), dédié à la transformation numérique des entreprises.

Actionnaire

Depuis 2007, GISI est une filiale du groupe *Infopro Digital* spécialisé dans le numérique et la presse professionnelle. Lequel est également propriétaire du *Groupe Moniteur* depuis 2024 (BTP, collectivités locales, cahiers techniques etc.)

Effectif

159 salariés (dont 130 CDI) pour le périmètre de GISI qui édite aussi *L'argus de l'assurance*, *LSA*, *Industrie et technologies*, *Emballages magazine* et *Neo-Restauration*.

Diffusion

Le titre, devenu un mensuel papier sur abonnement, publie un *Quotidien de l'industrie* sur le web Usinenouvelle.com. Le site recense 3 millions de visiteurs uniques, 4,5 millions de pages vues par mois. Le magazine est diffusé à 46 543 exemplaires.

MOTION DE DÉFIANCE

Un « référendum » interne qui pique les patrons

Capital, 20 Minutes, Ebra… Avec le soutien des élus de la CFDT, ces trois médias ont recouru récemment à une motion de défiance envers leur direction. L'objectif : recueillir l'avis des journalistes à l'encontre d'un rédac chef, alors que le désaccord avec lui est béant, et qu'aucune issue ne semble possible.

« *A PRIORI, JE N'ÉTAIS pas emballé par l'idée de lancer une motion de défiance,* raconte Julien Bénéteau, suppléant CFDT au CSE du groupe Ebra. *Je me disais que ça ne servirait à rien. A posteriori, ce fut un bon choix.* » Les salariés de trois titres (*L'Est Républicain, le Républicain Lorrain, Vosges Matin*) en conflit avec leur rédacteur en chef, étaient lassés des grèves successives dans ce groupe de presse chahuté par des PSE, des licenciements abusifs et un management abrupt. L'effet a été radical. CFDT-Journalistes décrypte le procédé.

Un outil démocratique

« *La motion de défiance est l'expression démocratique d'un profond désaccord, la prise de parole collective d'une rédaction,* développe Hakima Bounemoura, DS CFDT du média en ligne *20 Minutes*, qui en a connu « *3 ou 4 en dix ans. Ce sont souvent les SDJ* (société des journalistes) *qui ont la main, et les journalistes qui tiennent le stylo. Chez nous, dans un contexte complexe, ce sont les journalistes en AG qui ont décidé d'une motion et désigné un comité de rédaction pour la formuler.* » La défiance doit en effet être motivée par écrit, afin d'introduire la question clé : « *Faites-vous confiance à X pour diriger le journal ?* ». « *Les griefs énoncés sont variés,* affirme Hakima. *Chez nous, le texte de motion dénonce le retrait d'avantages sociaux (dont le télétravail), le refus de payer les droits voisins, le management brutal et transphobe du DG mis en place, un changement de ligne éditoriale, et une gestion catastrophique du journal qui a généré plusieurs PSE. Le syndicat intervient alors en appui, comme relais d'information et diffuseur du texte* ».

Du côté de *Capital*, la liste est encore plus longue : suppression drastique de postes, papiers caviardés dans le dos des rédacteurs, choix éditoriaux ménageant les milieux du business au détriment de

« L'affirmation de la réalité du collectif »

Trois questions à Arnaud Mercier, Professeur en Information - Communication à l'IFP (Institut Français de Presse)

Pourquoi un tel déferlement de motions de défiance en 2025 ?

Depuis France Info en février, une foule de rédactions de la presse écrite, audiovisuelle ou digitale ont usé de ce procédé. J'y vois un symptôme de la fragilité des médias tant sur le plan économique qu'éditorial. La pression sur la productivité, la logique managériale néo-libérale, les inflexions sur la ligne, tout ceci couplé à la perspective d'être vendu, déplacé, licencié… mobilise les journalistes. Surtout si la survie du titre est en jeu. En outre, je n'exclus pas un certain mimétisme entre médias. Si ça a marché là-bas, ça peut se tenter ici. Et afficher un taux de défiance à 75 %, ça claque !

Cet outil est plutôt modéré… En quoi est-il efficace ?

Il permet de réaffirmer le poids du collectif face aux excès du management reposant sur la performance individualisée. Bien des journalistes ont la sensation d'assister à la destruction de l'idéal d'une « grande famille » formée par la rédaction. Cet imaginaire s'est fracturé sur la fragilisation des statuts, la précarisation. Afficher un collectif soudé c'est donc montrer ce que devrait être le bon fonctionnement du journal. Dès lors chacun se sent appartenir à un ensemble, chacun est légitime à prendre la parole. L'outil « défiance » est un bon compromis : on affirme le collectif et on se protège mutuellement.

Quels résultats peut-on en attendre ?

Des reculs de la direction, rarement un départ. Parce que dans le rapport de forces, la motion de défiance n'est pas une action structurelle et structurante. Elle n'est pas assez engagée pour cela, et comme elle n'engage à rien, elle fédère dans un double désir : celui d'affirmer collectivement une défense et celui de ne pas aller trop loin. Se jugeant impuissante face aux périls du secteur, la rédaction peut à minima produire cette forme de mobilisation. Mais c'est une bataille, pas la guerre !

Propos recueillis par MMS

+ Auteur de « Les mots de la désinformation et de la manipulation » à paraître le 4 décembre 2025 aux Presses universitaires du Midi

À savoir

- La motion de défiance n'a aucune valeur juridique, elle est **une alerte collective**.
- En amont, les journalistes s'accordent sur **le texte et son mode de diffusion** (interne ou médiatisé)
- **Les chefs mis en cause** ne peuvent pas prendre part au scrutin
- **Le scrutin** peut s'effectuer par voie électronique, ou dans les locaux, ou à mains levées sur place et concomitamment en visio (*Capital*)
- S'il y a **bureau de vote** (*20 Minutes*) sur place, il faut en organiser la tenue
- Les votes restent **anonymes** pour les destinataires
- Mieux vaut inclure les « **ne se prononcent pas** » dans le calcul.
- Un faible taux de participation **amoindrit la portée de la motion.**

l'investigation critique, abandon « *du style mordant qui constitue l'identité du magazine* », quotas de production et moyenne d'audience par article, coupe des budgets reportage… Trop, c'était trop de la part de la récente directrice de rédaction, véritable « cost-killer » aux yeux de tous. La SDJ sentant le ras-le-bol général, a tenu une réunion mi-juin avec la rédaction, la sondant sur l'action qu'elle voulait mener. La défiance a été retenue. « *La SDJ a donc rédigé un texte avec les 30 journalistes,* expose un élu CFDT, soutien du texte. *Elle l'a fait relire à tous, via leur mail perso, et chacun a pu modifier puis valider la version finale* ».

Le bon moment

« *Il faut être sûr de son coup,* alerte Julien Bénéteau, élu CFDT chez Ebra. *L'argumentation étayée d'une motion ne suffit pas. Récolter seulement 51 ou 52 % de « non » à la confiance serait contre-productif ! Pour peser, il faut une majorité forte.* » Au syndicat d'endosser son rôle de capteur du climat interne et de relais d'information pour flairer le « quand ». Il est malin aussi de jouer du levier psychologique de surprise auprès des décideurs, comme a su le faire la SDJ de *Capital*. « *Nous savions qu'il y avait un nouveau plan social dans l'air. Le texte de la motion était prêt, signé, mais nous voulions le publier le jour de l'annonce du PSE, afin de démultiplier l'impact de la défiance votée à plus de 90 %* », poursuit l'élu CFDT. Ce principe ayant été adopté, les signataires se sont engagés à une discrétion absolue. Ainsi, le texte, prêt le 13 mai, a été dégainé le 19 juin auprès de la direction. Une déflagration ! Les votants ayant aussi opté pour une diffusion extérieure, la publication a été illico reprise à l'AFP, puis dans les rubriques médias des journaux.

Des conséquences aléatoires…

Même avec de bons scores, toute motion ne porte pas ses fruits. À *Capital*, si la direction générale a maintenu la directrice incriminée, elle a voulu rencontrer la SDJ, laquelle a refusé pour éviter toute pression sur ses membres. La dirigeante de l'époque a alors rencontré toute la rédaction - et noyé le poisson. Un effet cependant aurait dû être positif : des rédacteurs du mensuel économique, épuisés et volontaires, auraient pu bénéficier du PSE Prisma en cours, même si leur titre en était initialement exclu. Un point qui a été refusé. Aujourd'hui, la négociation porte sur la clause de conscience. Toutefois certaines motions de défiance font mouche. Avec 88 % de « non » à la confiance au directeur de la rédaction pour l'ensemble des trois titres, Ebra a enregistré sa démission de ce poste les jours suivants. Mieux, deux victoires significatives début novembre ont redoré l'image des motions. Celle de *20 Minutes* a contribué au départ de son directeur général pour fin 2025. Celle de la *Tribune* et la *Tribune dimanche*, a obtenu la suspension d'un projet éditorial et économique délétère : face aux 88 % de méfiance (11 % d'abstention), les patrons de CMA Média ont tout suspendu jusqu'en 2026.* ●

* D'après *La Lettre* du 5 novembre 2025

Marie-Madeleine Sève

INITIATIVE EN ÉCOLE DE JOURNALISME

Le CUEJ ouvert sur la cité

À Strasbourg, le Centre université d'enseignement du journalisme (Cuej) multiplie les événements ouverts à tous les journalistes locaux, ainsi qu'aux habitants et aux acteurs de la société civile. Objectif : que la formation de ces étudiants de master faisant partie des 15 cursus reconnus par la profession se fasse en dialogue avec la société, et que la profession y trouve un espace de réflexion, qu'elle ne trouve pas forcément en entreprise, ou car elle est isolée, comme les pigistes. Ainsi, en juin dernier, le Cuej organisait une journée sur le thème de la couverture des enjeux environnementaux. Avec une après-midi d'ateliers avec des associations, ouverte aux étudiants et à tous les journalistes d'Alsace, et en soirée une table ronde sur le traitement médiatique de ces thématiques, ouverte au public. « *L'info n'appartient pas aux journalistes. On doit se laisser challenger par le public, qui a beaucoup de questions les concernant* », estime la directrice du Cuej, Charlotte Dorn. Pour elle, « *les journalistes ne sont pas toujours conscients de leur rôle dans la société, et il est important d'y réfléchir dès l'école, et de façon concrète, à l'échelle d'un territoire, surtout à l'ère de la défiance et de la désinformation* ». Parmi les thèmes de ces débats publics en soirée, par exemple, le procès de Mazan, les sources des journalistes politiques. Le Cuej sort aussi de ses murs, envoie ses étudiants animer des débats dans des bibliothèques de la ville (notamment sur des thématiques féministes), ou y présenter leurs travaux. Quiconque peut s'abonner à la newsletter de l'école, pour être au courant de ses actualités.

+ https://cuej.unistra.fr

GOUVERNANCE

Conseil national de CFDT-Journalistes, notre instance de pilotage

Le 17 juin 2025, la CFDT-Journalistes réunie en assemblée générale a renouvelé son conseil national et voté son projet pour les quatre années à venir. Une équipe et des axes pour mettre en œuvre nos priorités pour les journalistes et la place de l'information dans la démocratie.

PRESSE ÉCRITE, AUDIOVISUELLE, journalisme généraliste ou spécialisé, permanents ou pigistes, récents adhérents ou militants chevronnés... Les 20 membres du conseil national de CFDT-Journalistes présentent des profils volontairement variés, tous bénévoles, pour représenter la diversité de la profession et des régions, ainsi que des adhérents. Ils ont été élus le 17 juin dernier, pour quatre ans, lors de l'assemblée générale de cette instance, qui est la voix des journalistes au sein de la CFDT.

Ce travail de l'ombre est intense ! Les sollicitations sont permanentes et nécessitent de réagir vite : dénoncer les atteintes à la liberté de la presse, se rendre aux auditions des parlementaires sur des propositions de loi sur lesquelles nous sommes amenés à nous positionner, répondre aux questions d'adhérents ou de militants ayant besoin de soutien pour connaître et défendre les droits des journalistes…

Actu et travail de fond

Cela s'ajoutant à toutes nos activités « de fond » : orchestrer nos présences dans les instances où nous représentons la profession (CCIJP, Commission arbitrale, commission des droits d'auteur et des droits voisins, AFDAS, Audiens, Thalie Santé, CDJM, CPNEJ, écoles de

Les membres du Conseil national élus en juin 2025

Le bureau

Élise Descamps
Secrétaire générale
Pigiste *Faire Face*, *La Croix*

Marie-Madeleine Sève
Secrétaire générale adjointe
Pigiste *Santé Mag*

Emmanuel Denanot
Secrétaire général adjoint
France Télévisions

Manuela Bermudez
Trésorière - RFI

Yann Plougastel
Ex-*Le Monde*

Benoît Christal
TF1

© PHOTOS PHILIPPE NEU

Joël Carassion
EBRA info

Miguel Antunes
Le Républicain Lorrain

Philippe Cortay
Le Dauphiné Libéré

Geoffrey Defebvre
CFRT

journalisme, SCAM, FIJ, FEJ…), animer le pôle pigistes et les différents groupes de travail (IA, lutte contre l'extrême droite, éducation aux médias…), débattre des propositions de revalorisation des minima de salaires conventionnels que travaillent nos négociateurs avec les fédérations patronales, aller aux Assises du journalisme, aux manifs qui nous concernent… Et puis rédiger des communiqués, des notes thématiques pour notre réseau, le Profession Journaliste, les newsletters, communiquer sur les réseaux sociaux…

Quatre fois par an, les membres du conseil national se réunissent pour une journée entière. Ils font le point sur l'avancée des projets, débattent et décident de positions sur les sujets qui le nécessitent… Au sein de ce « CN » est élu un bureau de six membres qui assurent les « affaires courantes » et prennent les décisions urgentes.

Des orientations

Si l'actu nous happe bien souvent, nous essayons de ne pas dévier de nos grandes orientations, votées également lors de l'AG. Le texte d'orientation général (TOG)* du mandat 2025-2029 est ainsi notre feuille de route. Il établit nos axes revendicatifs pour défendre les journalistes et le journalisme. Cela, en termes de liberté de la presse (renforcement de la protection des sources, de la démocratie en entreprise…), de régulation du secteur (réforme des aides à la presse, lutte contre la concentration médiatique, renforcement du CDJM…), de traitement éditorial (défendre l'intérêt général, ne pas servir de marchepied aux idées d'extrême droite…), d'éducation aux médias et de transparence sur les conditions de fabrication de l'information, et bien sûr de conditions sociales (salaires, formation, protection sociale, carte de presse, loi Cressard…). Le TOG établit aussi des objectifs d'amélioration de notre action :

- Gagner toujours plus en expertise sur les questions propres aux journalistes, souvent complexes, et transmettre ce savoir aux militants et adhérents.
- Faire connaître davantage nos positions et actions et celles des sections CFDT en entreprise, pour donner à voir l'action syndicale souvent méconnue et pourtant essentielle.
- Relier davantage les adhérents entre eux, et mieux les connaître, pour les mobiliser.

Un projet ambitieux… et passionnant !

*consultable en ligne : https://cfdt-journalistes.fr/les-instances-de-cfdt-journalistes

Élise Descamps

Vous êtes adhérent·e CFDT et avez envie de mieux connaître l'action de CFDT-Journalistes au national, pour éventuellement vous y investir ? Ponctuellement ou au long cours, il y a de la place pour chacun ! Si vous disposez d'une expertise spécifique que vous pouvez mettre à disposition, n'hésitez pas aussi à vous signaler ! C'est en faisant qu'on apprend, et avec CFDT-Journalistes, on apprend tous les jours.
+ contact@cfdt-journalistes.fr

Agnès Duperrin
Notre Temps

Stéphanie Freedman
Pigiste Businessnews

Frédérique Guiziou
Ouest France

Olivier Jorba
Vosges Matin

Tarek Kai
France 24

Pierre Lann
BFM Business

Philippe Neu
Le Républicain Lorrain

Sophie Quesnel
Pays d'Auge

Anne Rodier
Le Monde

Laure Salamon
Pigiste *Réforme*

Militer à l'international

CFDT-Journalistes est impliquée au sein des Fédérations internationale et européenne des journalistes. Un engagement nécessaire car la liberté de la presse, la concentration des médias ou les défis de l'IA sont des enjeux mondiaux. Cette solidarité internationale organise aussi des actions de soutien de nos homologues palestiniens ou ukrainiens, notamment.

DANS QUELQUES MOIS, 400 journalistes en responsabilité syndicale venant du monde entier convergeront à Paris. Du 4 au 7 mai 2026, la capitale française accueillera le congrès de la Fédération internationale des journalistes. Cette fédération réunit 179 syndicats de journalistes dans 139 pays soit 600 000 journalistes ! Et si Paris a été choisi pour cet événement qui se tient tous les trois ans, c'est que la FIJ y fut fondée en 1926.

CFDT-Journalistes prépare depuis longtemps ce congrès du centenaire avec les autres syndicats français affiliés SNJ (Solidaires), SNJ-CGT. Pendant quatre jours, les délégués des pays débattront des axes revendicatifs à porter au niveau mondial.

Les journalistes du monde entier sont confrontés à des réalités similaires, avec de grandes nuances évidemment. La montée de l'intelligence artificielle, de l'extrême droite, la précarisation des moyens économiques, les attaques contre les médias publics sont les préoccupations du moment, s'ajoutant aux atteintes hélas « classiques » à la liberté de la presse et à la dégradation constante des conditions de travail.

Plaidoyer au service de la profession

Lors des AG et congrès de la FIJ et de sa branche Europe, la FEJ, nous débattons des grands enjeux de la profession, et entendons les témoignages très forts de consœurs et confrères, exerçant parfois dans des conditions difficilement imaginables.

« *Prenons la question de la surveillance des journalistes via des logiciels espions type Pégasus. On connait les cas français, on découvre que l'attaque est massive, mondiale et parfois dramatique, comme au Mexique où ces intrusions cyber ont conduit à l'assassinat de consœurs et confrères* », raconte Manuela Bermudez, représentant depuis plusieurs années CFDT-Journalistes dans les instances de la FIJ et de la FEJ.

Benoit Morin, élu CSE au *Berry Républicain*, s'est rendu pour CFDT-Journalistes à l'AG de la FEJ en juin dernier à Budapest : « *Nous avons pu échanger directement avec nos confrères de pays presque tous confrontés à la multiplication des attaques contre le travail des journalistes. En Hongrie, le vote d'une loi visant à sanctionner les ONG et médias « financés par l'étranger » est prévu cet automne. En Suisse, se multiplient les procédures-bâillon… Nous avons pu exprimer notre soutien aux collègues en difficulté d'Ukraine ou de Biélorussie. Nous avons appris que certains journalistes, comme à Chypre, ont des salaires très modestes malgré le PIB élevé de leur pays* ».

Lors de ces temps forts de la vie démocratique de ces instances, nous soumettons des motions au vote des autres délégations, issues du contexte français (par exemple, lors de la dernière AG de la FEJ, sur la situation des correspondants de l'AFP et le sort de l'audiovisuel public) et nous examinons les motions venant du monde entier.

Une fois les grands axes revendicatifs décidés collectivement, les équipes permanentes de la FIJ et de la FEJ, à Bruxelles, les déclinent en actions et réactions au fil de l'année. Notamment par des plaidoyers auprès des décideurs, à la Commission européenne, à l'ONU pour faire avancer les sujets de la profession, par exemple, sur le droit d'auteur.

Parmi les chantiers actuels : le déploiement de l'EMFA (législation européenne sur la liberté des médias) et au niveau mondial : réussir à faire adopter par les Nations-Unies une Convention contre l'impunité des assassins de journalistes et de leurs commanditaires. Portée par la FIJ, nous avons demandé à la France de la soutenir.

Du concret !

Concrètement, la FEJ administre, avec d'autres, une plateforme de reporting des atteintes à la liberté de la presse en Europe, le MFRR (Media Freedom Rapid Response), qui permet de documenter les cas et d'aider les victimes à se défendre juridiquement. CFDT-Journalistes y contribue régulièrement en faisant remonter des atteintes pour obtenir un panorama global et transnational des entraves.

Concrètes aussi, la carte de presse internationale (lire pages 10-11) et l'assurance sécurité en reportage, Battle Face, de la FIJ. Ou encore, les campagnes et formations internationales, destinées à être répliquées dans chaque pays : identifier et lutter contre le burn-out des journalistes à qui l'on demande toujours plus, se défendre face au cyber-harcèlement… CFDT-Journalistes a ainsi réuni un groupe d'adhérents en septembre 2024 pour diffuser la formation *Rewriting the Story*, de la FIJ, sur le traitement médiatique des femmes politiques. « *Non seulement les formations sont solides, mais elles sont inspirantes : on y pioche les bonnes pratiques de nos homologues européens, pour ensuite les appliquer dans nos métiers… ou les réclamer dans nos propres entreprises !* », explique Manuela Bermudez.

Recherche volontaires pour le congrès

Le prochain congrès de la FIJ se tient du 4 au 7 mai 2026 à Paris, dans divers lieux prestigieux : Unesco, Hôtel de Ville…. Vous souhaitez préparer avec nous l'événement ? Vous rendre disponible bénévolement et rencontrer des homologues du monde entier, voire en héberger chez vous à Paris ?

+ Contactez-nous : contact@cfdt-journalistes.fr

Hommage à Paul Parisot

Président du syndicat des journalistes français CFDT (ancêtre de CFDT-Journalistes) de 1966 à 1975, Paul Parisot fut premier vice-président (1974-78) puis président (1978-82) de la FIJ, qu'il anima avec la volonté d'un grand internationaliste, dans un contexte de guerre froide.
En 1971, il fut un des principaux rédacteurs de la Charte de Munich.

Effectifs également, les programmes d'aide aux journalistes de pays défavorisés ou en guerre, toujours en lien avec les syndicats locaux (différence importante avec Reporters sans Frontières, qui est une ONG). Cette solidarité est réciproque : une adhérente pigiste a ainsi bénéficié de nos contacts, d'un gilet pare-balle et d'un casque, grâce au prêt, sur place, du syndicat des journalistes ukrainiens. À Paris cette fois, nous avons organisé avec celui-ci une rencontre entre des journalistes français couvrant la guerre en Ukraine et des journalistes ukrainiens devenus de fait reporters de guerre dans leur propre pays.

À Gaza, la FIJ, en lien avec le syndicat des journalistes palestiniens, maintient la pression pour faire entrer la presse internationale, faire stopper le ciblage des journalistes par Israël, réalise un décompte de tous les journalistes tués, impératif pour documenter ce massacre sans précédent, et soutient les journalistes sur place, via un centre de presse.

Jouer collectif

Pour les journalistes et les élus syndicaux que nous sommes, cet engagement international est important car nous avons tendance à rester focalisés sur nos problématiques : dans notre média, dans notre région, dans notre pays.

Il faut ce regard transnational pour se rendre compte que la profession est traversée par les mêmes enjeux, que l'on soit à Belgrade, à Porto ou à Brasilia… Face aux lobbies ou à la raison d'État, c'est en la jouant collectif que l'on peut espérer infléchir certaines décisions. ●

Élise Descamps

+ Pour suivre toutes les actions et revendications de la FIJ et de la FEJ, s'abonner à leurs newsletters : www.ifj.org
+ Pour remonter des atteintes à la liberté de la presse : Media Freedom Rapid Response, https://www.mfrr.eu

Réouverture du groupe de travail sur l'EMI

Les élus CFDT à la Commission de la carte de presse sont à l'avant-poste d'un groupe de travail pour aboutir à une meilleure prise en compte des revenus d'éducation aux médias et à l'information.

Dans une société qui a tendance à perdre ses repères en matière d'information et de fiabilité de celle-ci, l'EMI (éducation aux médias et à l'information) s'impose progressivement comme un enjeu démocratique. Concrètement, il s'agit d'outiller les citoyens (notamment les plus jeunes) dans leur capacité à mieux comprendre ce qu'est une information, en quoi consiste le journalisme et comment travaillent les médias.
De plus en plus de journalistes ont une activité d'intervenant EMI et la question de considérer ces revenus comme étant ou non de nature journalistique, susceptibles d'intégrer la part des revenus presse pour l'obtention de la carte, se pose concrètement pour nous, élus CFDT à la CCIJP.
Défendre une meilleure prise en compte de l'EMI par la CCIJP était déjà un objectif du mandat précédent mais nous n'avions pu aboutir à un consensus (tout changement de règles est discuté et validé de façon intersyndicale et paritaire). À nouveau, nous en avons fait une priorité pour le mandat 2024-2027, en réclamant très rapidement la relance d'un groupe de travail dédié.

Quelle prise en compte de l'EMI aujourd'hui par la CCIJP ?
Actuellement, le vademecum de la CCIJP (le document interne qui réunit l'ensemble des règles d'attribution de la carte de presse) n'a pas de paragraphe directement consacré à l'éducation aux médias et à l'information. Dans la pratique, ces revenus sont parfois « neutralisés » dans l'équilibre entre revenus presse et hors-presse (autrement dit, sortis du calcul), pour ne pas faire obstacle à la délivrance d'une carte, en particulier pour les pigistes aux faibles revenus.

Que défendent les élus CFDT à la CCIJP ?
Pour nous, la neutralisation n'est pas suffisante. Nous souhaitons que l'EMI puisse être reconnue – selon des modalités à définir – comme une activité journalistique à part entière. Nous avons conscience qu'elle revêt aujourd'hui des formes très différentes et qu'il existe parfois une sorte de *« EMI washing »*, sans réelle valeur ajoutée. Mais le domaine se structure, avec plusieurs diplômes universitaires et certifications (la CFDT a d'ailleurs été à l'origine de l'une d'entre elles). De nombreux pigistes y trouvent aussi un moyen de vivre de leur métier sans devoir se tourner vers un job alimentaire (en plus de lui redonner du sens).
Dans cette période de transition, il est important que les journalistes qui s'engagent dans l'EMI ne courent pas le risque de perdre leur carte professionnelle. La CFDT propose que les revenus EMI puissent compter jusqu'à 50 % de la part presse, quel que soit le mode de rémunération (tout en continuant à nous battre par ailleurs pour que l'EMI soit payée en salaire), en l'assortissant d'un critère de certification, et sans abandonner la neutralisation pour ceux qui ne cocheraient pas les cases.
A suivre, donc.

Yoann Labroux Satabin et les autres élus CFDT à la CCIJP

Des nouvelles des négos de branche

Ces derniers mois sont entrées en vigueur les hausses de salaires minimum conventionnels des journalistes dans deux branches. Pas de quoi sauter au plafond. Mais si vous êtes au ras des pâquerettes, vérifiez vos fiches de paie !

1er juillet 2025 : presse quotidienne nationale

- **+ 1 % pour les permanents**, avec une entrée de grille à **1900 €.** Une nouvelle **revalorisation automatique de 0,5 %** est également prévue au 1er juillet 2026.
- **+ 4,10 % pour les pigistes**. Le feuillet est passé à **69,38 €**

1er septembre 2025 : agences de presse

- **+ 0,80 % pour les permanents**. Entrée de grille : **1 905,12 €**
- **+ 0,80 % à + 3,45 % pour les pigistes**, selon les types d'agences. Nouveaux barèmes de piges : **60 €** le feuillet en agence de presse écrite, **47 €** le son et **52 €** le papier en agence radio, **73 €** la demi-journée en agence photo, **103,82 €** la journée de JRI en agence audiovisuelle de type 1 (**134,97 €** en type 2)

1er septembre 2025 : presse magazine

- **1 %** à **2 %** selon les coefficients, pour les permanents. Entrée de grille : **1 846,11 €**
- **3 %** pour les pigistes. Le feuillet est passé à **62 €** (ne s'applique pas aux piges 100 % web)
- Les discussions se poursuivent sur de nouvelles définitions de fonctions : la partie patronale entend conserver 4 grilles distinctes pour les journalistes.

1er septembre 2025 : presse indépendante (adhérents du Spiil)

- C'est une création. Entrée de grille à **1 821 €** pour les permanents. **55 €** le feuillet.

1er octobre 2025 : radios locales privées

- **+ 1,3 %** sur la valeur de point A et **+ 0,3 %** sur la valeur de point B.
- Entrée de grille pour les permanents : **1 826,99 €** brut.
- Nouveaux barèmes de piges : **45,42 €** le document sonore en radio de type 1 et 2 contre **75,7 €** en radio de type 3, **90,84 €** la journée de moins de 6h en radio de type 1 et 2 contre **121,12 €** en radio de type 3.

Et maintenant ?

Le 1er février 2026 entreront en vigueur les minima pour la presse hebdomadaire régionale, avec au passage une modernisation de la classification. L'accord signé par la CFDT et la CGT constitue une avancée sociale réelle en matière de reconnaissance professionnelle et salariale : le texte introduit une classification repensée autour de 7 groupes d'emplois couvrant l'ensemble des fonctions rédactionnelles avec l'objectif d'offrir une progression plus fluide et valoriser les parcours hors encadrement. L'augmentation moyenne générale de la grille conventionnelle qui en découle est de **+ 7,1 %**, les hausses les plus fortes concernent les fonctions intermédiaires (chefs d'agence, journalistes polyvalents de niveaux 2 et 3).

+ Lire l'intégralité des grilles, et donc les minima des différents échelons et formats de piges : cfdt-journalistes.fr/les-baremes-des-salaires

Contester la modération sur Facebook, Threads, Insta et

Contenu nuisible toujours visible ? Modération défaillante ? Compte suspendu ? Suppression d'une publication ? En cas de litiges avec les grandes plateformes numériques, l'Appeals Center for Europe (ACE) peut intervenir à vos côtés.

DEPUIS UN AN, EN VERTU DE la réglementation de l'Union européenne sur les services numériques (article 21 du Digital Services Act (DSA)), les grandes plateformes ont désormais l'obligation de réagir aux injonctions d'organismes de règlement extrajudiciaire des litiges ("Out-of-Court Body"). C'est une avancée historique pour contrer la puissance arbitraire des géants du web, dits « GAFAM » (pour Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Ce nouveau droit, encore trop peu connu, offre une opportunité précieuse de défendre la liberté d'expression et de garantir une meilleure modération des contenus.

Parmi les acteurs qui se sont constitués pour jouer ce rôle d'intermédiaire, l'Appeals Center for Europe (ACE) nous intéresse particulièrement. Certifié par les instances européennes, l'ACE gère les litiges avec les plateformes Facebook, TikTok, Instagram, Threads et YouTube (à noter que le réseau X est encore en pourparlers) dans une cinquantaine de langues.

Ce nouveau droit de recours est ouvert à tous les internautes de l'UE, mais il est particulièrement utile pour notre profession dans deux cas de figure :

- La suppression arbitraire de comptes ou de contenus : il s'agit des situations où les plateformes bloquent des publications ou des profils jugés contraires à leurs règles. Exemple célèbre : la censure des articles de presse consacrés au tableau « *L'Origine du monde* », parce que l'œuvre de Courbet représente un sexe de femme ! On pense aussi aux caricatures et dessins de presse, unilatéralement suspendus et sans explication, souvent à cause d'une modération automatisée excessive.
- La non-modération ou la suppression tardive de contenus illégaux : c'est le cas des contenus relevant du racisme, de la haine en ligne, ou d'autres formes de harcèlement, qui persistent malgré leur caractère illégal.

Désormais donc, via l'ACE, ces saisines sont non seulement possibles, mais également gratuites pour les internautes et les organisations qui souhaitent centraliser et porter leurs litiges.

À charge pour les plateformes incriminées de rétablir les droits de l'internaute, ou de justifier leur décision. Ce sont aussi les réseaux mis en cause qui supportent les frais d'instruction du dossier.

Enfin, ce service va servir à documenter la nature et l'ampleur des litiges, l'action et la réponse des plateformes, à travers un rapport annuel qui sera accessible à tous, grand public, décideurs politiques, organisations syndicales et chercheurs : après le règne de

Digital Service Act

Le règlement sur les services numériques (Digital Service Act) stipule depuis le 19 octobre 2022 dans son article 21 :
« Un fournisseur devrait pouvoir bénéficier des exemptions de responsabilité pour les services de «simple transport» et de «mise en cache» lorsqu'il n'est impliqué en aucune manière dans l'information transmise ou à laquelle il est donné accès. Cela suppose, entre autres, qu'il n'apporte pas de modification à l'information qu'il transmet ou à laquelle il donne accès. Cependant, cette exigence ne devrait pas être comprise comme couvrant les manipulations à caractère technique qui ont lieu au cours de la transmission ou de l'accès, tant que ces manipulations n'altèrent pas l'intégrité de l'information transmise ou à laquelle il est donné accès. »

YouTube, TikTok

Concrètement, ça se passe comment ?

- **Il est conseillé (mais pas obligatoire)** d'avoir engagé des démarches auprès de la plateforme concernée.
- **L'internaute peut ensuite se rendre sur le site www.appealscentre.eu/fr.** À noter qu'il est rédigé en six langues, dont le français.
- **En cliquant sur le bouton "Faire appel",** il accède au formulaire à remplir, très intuitif, qui nécessite la création d'un compte personnel.
- **Pour soumettre un litige,** le plaignant devra avancer 5 €, qui lui seront remboursés s'il obtient gain de cause.
- **Attention !** Les cas suivants ne sont pas du ressort de l'ACE mais du dépôt de plainte classique : usurpation d'identité, piratage de comptes, spams, exploitation sexuelle d'enfants et nudité juvénile, contenu payant, publicités intempestives.
- L'ACE s'engage à fournir une réponse sous **90 jours maximum.**

l'arbitraire et de l'opacité, désormais, en Europe, les réseaux ont des comptes à rendre.

Manuela Bermudez

On vous a répondu

Les astreintes

« Depuis des années nous faisons des périodes d'astreinte. Un d'entre nous reste la nuit joignable pour des éventuelles urgences. Ça n'a jamais été rémunéré et nous avons appris que c'est obligatoire dans la loi. La direction nous propose des compensations en temps, mais nous ne sommes pas d'accord, puisque la charge de travail est déjà excessive et enlever des heures de travail pourrait avoir une répercussion sur les travailleurs. Pouvons-nous nous y opposer ? Dans le cas où la direction ne voudrait pas payer les astreintes, pouvons-nous nous opposer à les faire ? »

La Convention collective des journalistes ne contient pas d'article spécifique ou de dispositions détaillées sur le régime des astreintes pour les journalistes, indiquant juste que *« les nécessités inhérentes à la profession ne permettent pas de déterminer la répartition des heures de travail »* et que « *les dérogations exceptionnelles dues à l'actualité donnent droit à récupération* ». Il faut donc s'en remettre à la loi. L'article L 3121-9 du Code du travail indique *« Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle le salarié, sans être sur son lieu de travail et sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, doit être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail au service de l'entreprise. La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif.* ***La période d'astreinte fait l'objet d'une contrepartie, soit sous forme financière, soit sous forme de repos.*** *Les salariés concernés par des périodes d'astreinte sont informés de leur programmation individuelle dans un délai raisonnable. »* Les salariés ne peuvent pas choisir le mode de contrepartie - financière ou récupération – qui est fixé dans un accord d'entreprise ou, faute d'accord, par une décision unilatérale de l'employeur. La seule façon d'obtenir le paiement plutôt que la récupération est de (re)négocier un accord d'entreprise. En revanche, il faut veiller à ce que la compensation soit suffisante (L 3121-11 et L 3121-12) et dans le cas contraire, il est possible d'entamer une procédure au tribunal des prud'hommes. Une contrepartie dérisoire serait assimilée à une absence de contrepartie.
La loi dit bien aussi que s'il y a temps d'intervention durant l'astreinte, c'est un temps de travail effectif. L'entreprise doit donc le prendre en considération pour le respect du repos quotidien (11 heures entre deux journées de travail) et des 35 heures de travail hebdo.

Laurent Villette

INFORMER EN LANGUE DES SIGNES

Sarah Massiah porte la voix des sourds avec Médiapi

Sarah Massiah, journaliste sourde et rédactrice en chef du média en langue des signes Médiapi, fait de sa langue un outil d'information. Une voix qui se voit autant qu'elle s'entend.

SES MAINS DESSINENT DES mots plus vite qu'on ne pourrait les écrire. Ses gestes sont précis, engagés, lumineux. Elle parle en langue des signes comme d'autres enfilent les phrases, avec la même urgence à dire, à transmettre. Sarah Massiah, rédactrice en chef de Médiapi, n'a pas besoin de micro pour faire entendre sa voix. Son média, bilingue, porte loin. « *Je suis née sourde, mais ça n'a été vraiment détecté qu'à mes 2 ou 3 ans. À l'époque, apprendre à parler était la seule voie pour une intégration réussie.* » Sarah grandit dans les années 80, quand la langue des signes n'a pas encore retrouvé sa place à l'école.

Elle avance ainsi, seule, sans pairs, en lisant sur les lèvres : « *Je recopiais les leçons, je suivais comme je pouvais.* » La radio n'existe pas pour elle. La télévision non plus, faute de sous-titres. Alors elle lit. Beaucoup. « *J'adorais le Journal des enfants. C'était mon seul vrai accès à l'info. Je pouvais la lire, la comprendre, sans demander à personne de me reformuler* », se souvient-elle.

À seize ans la jeune femme découvre la Langue des Signes Française (LSF) : « *C'était tard, très tard. Mais c'était une évidence. J'ai enfin rencontré d'autres sourds, une langue à moi, une culture.* »

De psy à journaliste

Sarah est psychologue pendant quatorze ans. Elle accompagne des enfants et des adultes sourds. Elle écoute, accompagne, soutient : « *Et puis un jour, je me suis dit : tout ce que je vois là, toute cette souffrance, elle ne vient pas de la surdité. Une grande partie vient de la société. Des barrières qu'on nous met.* »

Plutôt que de rester en bout de chaîne, elle décide de remonter au cœur du problème. Là où tout commence : l'accès à l'information. En 2017, Sarah tombe sur une annonce : un nouveau média, Médiapi, cherche des journalistes sourds. « *Au début, je me suis engagée comme bénévole. Je voulais juste participer. Et un mois après, on m'a dit : une journaliste s'est retirée, est-ce que tu veux la remplacer ? Je n'étais pas prête, mais j'ai dit oui.* »

© JULIEN BILLY / MEDIAPI

En LSF, chaque personne reçoit un signe unique, attribué selon un trait physique, un trait de caractère ou une habitude distinctive. Le sien évoque le petit grain de beauté qu'elle porte sur le nez.

Le journalisme en langue des signes, il a fallu l'inventer : « *Il n'y a pas de formation, aucune école adaptée.* » Pas de plateau télé ni d'équipement lourd : des smartphones, de la débrouille et beaucoup d'exigence. « *Nous avons appris à produire, à financer, à faire reconnaître notre travail.* » Rien ne leur a été donné, tout a été bâti patiemment.

« *Certains reportages portent sur la vie de la communauté sourde, d'autres sur des sujets d'intérêt général. Pour ces derniers, il y a une adaptation des dépêches AFP.* » Ici, tout se signe. « *Quand on signe tous, il n'y a pas de barrière. C'est l'extérieur qui est handicapé, pas nous* », affirme la journaliste.

Seule différence : la langue

Une première grande victoire arrive en 2022, quand Médiapi décroche une interview d'Anne Hidalgo pendant la campagne présidentielle. « *Pour nous, c'était énorme. Ça voulait dire : on existe dans l'espace politique comme les autres.* »

Sarah aime les sciences humaines, les histoires de vie, les récits qui ouvrent des chemins : « *L'information, pour moi, ce n'est pas une fin. C'est un outil. Individuel, pour comprendre. Collectif, pour transformer.* » La rédactrice en chef sait l'émotion que suscite son média quand des jeunes s'y reconnaissent pour la première fois : « *Certains nous disent : c'est mon seul accès à l'info. Cela suffit à tout justifier.* »

Et quand on lui demande si son métier est différent de celui d'un rédacteur en chef d'un autre média, Sarah sourit : « *Non. C'est le même métier. Même carte de presse. Même exigence. La seule différence, c'est la langue.* »

On la croit discrète ; elle est surtout déterminée. Elle a troqué le divan pour la conférence de rédaction sans renoncer à l'écoute. Son média prouve qu'une langue longtemps minorée peut devenir une force d'information. Pas un média sur les sourds : un média sourd, ouvert à tous. ●

Sophie Quesnel

+ www.media-pi.fr

Entretien réalisé avec la collaboration de Marion Le Menez, interprète.